

DOUANE – MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX

Programme de formation

2023.07

1. Titre de la formation

- ✓ « Douane – maîtriser les fondamentaux »

2. Public concerné et conditions d'accès

- ✓ Salariés de l'entreprise.
- ✓ Pas de prérequis.

3. Objectifs de compétences

- ✓ Comprendre les impacts de la réglementation douanière sur le fonctionnement de l'entreprise afin de sécuriser la réalisation des opérations déclaratives du commerce international.

4. Durée de la formation

- ✓ Durée de la formation : 7 heures sur une journée
- ✓ Horaires : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

5. Effectifs en formation

- ✓ Effectif maximum : 18 bénéficiaires

6. Modalités

- ✓ Formation en présentiel
- ✓ Exposés par le formateur
- ✓ Support de formation projeté sur écran
- ✓ Réalisation de cas pratiques
- ✓ Utilisation de documents issus de l'entreprise afin de réaliser des cas pratiques
- ✓ Recherche d'informations et simulations sur les sites officiels
- ✓ Prise de notes par les bénéficiaires

7. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- ✓ Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

8. Lieu de la formation

- ✓ Formation intra-entreprise ou intra-groupe sur un site désigné par le client.

9. Formation à distance

- ✓ Cette formation conçue pour être réalisée en présentiel peut être suivie par des bénéficiaires à distance. Les bénéficiaires sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les adaptations techniques et pédagogiques à mettre en œuvre.

10. Programme de formation

Présentation des intervenants et des bénéficiaires Evaluation « T0 » Présentation du sommaire de la formation	20 mn
Cadre institutionnel	30 mn
Caractériser les marchandises	60 mn
La déclaration en douane	45 mn
Les régimes douaniers définitifs	15 mn
Les régimes particuliers	25 mn
La DEB et les échanges intracommunautaires	15 mn
L'Opérateur Economique Agréé – OEA	30 mn
Les pouvoirs de contrôle de la Douane	15 mn
Traçabilité de opérations douanières	150 mn
Evaluation « T1 » Auto-évaluation de la formation Clôture	15 mn

11. Contenus thématiques :

- ✓ Cadre général : OMC, OMD, UE, la Douane
- ✓ Le Code des Douanes de l'Union (CDU)
- ✓ Evolutions réglementaires au 1^{er} janvier 2022 (TVA à l'importation, DEB, code des Impositions sur les biens et services, RFSE)
- ✓ Principes fondamentaux
- ✓ Missions de la douane
- ✓ Les accords commerciaux
- ✓ L'espèce tarifaire, dénomination, nomenclatures
- ✓ L'origine, l'Origine préférentielle, l'Origine non préférentielle
- ✓ L'Exportateur Agréé, l'Exportateur Enregistré (REX)
- ✓ La valeur en douane à l'importation et à l'exportation
- ✓ Les régimes économiques
- ✓ La déclaration en douane et la représentation ; les RDE
- ✓ Les Incoterms (option)
- ✓ Les échanges intracommunautaires et la DEB
- ✓ Les échanges triangulaires (option)
- ✓ L'Opérateur Economique Agréé – OEA
- ✓ Les pouvoirs de contrôle de la Douane
- ✓ Prévenir les contentieux douaniers
- ✓ Veille et sources d'information

12. Suivi du bon déroulement de l'action est principalement assuré par :

- ✓ L'émargement d'une feuille de présence à chaque demi-journée
- ✓ Une évaluation réalisée en début de session de formation « T0 »

- ✓ Une auto-évaluation en fin de session sur les mêmes thèmes
- ✓ Une évaluation de la formation réalisée « à chaud » par chaque bénéficiaire
- ✓ Une évaluation « à froid » établie par le responsable de la formation du client

13. Moyens techniques requis du donneur d'ordres

- ✓ Le donneur d'ordres fournit une salle de formation isolée, indépendante de toutes autres activités
- ✓ Salle de dimension adaptée au nombre de participants en termes de surface et d'équipements (tables, sièges...)
- ✓ Dispositif de projection de présentations informatiques
- ✓ Accès libre à internet

14. Règles de conduite en formation à l'attention des bénéficiaires

- ✓ Durant la formation, les bénéficiaires restent soumis au règlement intérieur de leur employeur (Art. 922-1 du Code du travail)
- ✓ En participant à la formation, le bénéficiaire s'engage à respecter les horaires, à participer effectivement à la formation, notamment en n'exerçant conjointement aucune autre activité, et à adopter un comportement respectueux envers les autres bénéficiaires et les formateurs.

15. Les formateurs

- ✓ **Christian LAFON** a créé le bureau d'études IFADEO en 2007 et dirige les missions d'accompagnement des démarches de certification OEA. Après des études supérieures économiques et financières, il a effectué une première partie de carrière professionnelle au sein de grands groupes européens de logistique et de transport, alternant des directions opérationnelles avec des fonctions de direction marketing et commerciale. Il intervient en ingénierie de formation (DESA du Cnam) et crée des dispositifs de formation répondant aux besoins spécifiques des entreprises. Coach professionnel certifié Coach&Team® (inscrit au RNCP), formé TOB et AT101, il a créé Sens & Alliance pour accompagner les dirigeants, les managers et leurs équipes.
- ✓ **Francis BRACHET**, titulaire d'un Master 2 « Contentieux et Arbitrage », intervient en expertise Douane et Contributions Indirectes, en formation et en accompagnement des démarches de certification OEA. Il a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle au sein de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Il y a occupé des postes de chef de bureau principal, de receveur principal, de recouvrement, de contentieux et de poursuite judiciaire. Il a formé au sein des administrations des douanes et de la Justice. Il a occupé les fonctions de délégué du procureur de la République de Bordeaux. Il intervient en expertise Douane auprès du Fonds Monétaire International (FMI).

Envoi d'un devis personnalisé sur demande
Renseignements administratifs et pédagogiques
Réfèrent Handicap
Christian LAFON au 06 24 90 38 84
christian.lafon@ifadeo.fr
www.ifadeo.fr